

Conseil communautaire

Compte administratif 2019 – budget primitif 2020

Présentation brève et synthétique

La Loi NOTRE du 17 août 2015 prévoit qu'« une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux ».

L'exercice 2020 revêt un caractère particulier du fait, d'une part, du renouvellement général des conseils municipaux et, d'autre part, de la situation d'état d'urgence sanitaire qui a marqué le premier semestre et fortement impacté la mise en place des nouvelles assemblées et des nouveaux exécutifs des collectivités territoriales.

Les conséquences économiques et sociales de la crise de la COVID-19 à court, moyen et long termes sont à ce jour difficiles à évaluer tant pour l'économie générale que pour les finances des collectivités.

Les six budgets de la Communauté de communes prennent en compte cette situation : ils constituent en quelque sorte des budgets d'attente, prolongeant les budgets précédents et intégrant seulement les adaptations urgentes nécessaires. Le nouvel exécutif communautaire, une fois installé, pourra y apporter les amendements qu'il souhaitera dans le cadre de décisions budgétaires modificatives ou d'un budget supplémentaire.

Au titre des adaptations urgentes, a notamment figuré l'adoption des taux d'imposition pour 2020, pour laquelle l'ordonnance n°2020-330 du 25 mars 2020 fixe la date limite du 3 juillet.

Cette échéance a contraint l'exécutif de la Communauté de communes à réunir le conseil communautaire avant cette date, donc avant la désignation des conseillers communautaires issus de communes ayant connu deux tours de scrutin municipal.

La Communauté de communes dispose de 6 budgets différents : 5 budgets dits annexes et le budget dit général ou principal.

Le budget primitif de la zone de la Dinotte 2 a été adopté le 6 décembre 2019 et modifié le 26 juin 2020.

Les comptes administratifs et les restes à réaliser des 5 autres budgets de la Communauté de communes ont été votés le 21 février 2020. Le budget primitif de ces 5 budgets a été adopté le 26 juin 2020.

Conseil communautaire

1 Le budget principal

Le budget principal couvre toutes les dépenses et recettes non prises en compte dans les budgets annexes.

1.1 Eléments chiffrés.

Dépenses de fonctionnement	Réalisé 2019	Prévu 2020
Charges à caractère général	330 679	338 847
Charges de personnel	702 189	704 259
Atténuations de produits	193 376	194 149
Reversement de recettes aux communes	1 571 800	1 571 800
Dépenses imprévues	0	524
Virement à la section d'investissement	0	0
Opérations d'ordre de transfert entre sections	59 329	38 318
Autres charges de gestion courante	268 577	222 062
Charges financières	55 541	50 800
Charges exceptionnelles	67 802	217 677
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	3 349 294	3 338 435

Recettes de fonctionnement	Réalisé 2019	Prévu 2020
Excédent antérieur reporté de fonctionnement	100 983	0
Atténuation de charges	110 616	67 735
Opérations d'ordres entre sections	0	0
Produits des services, du domaine et ventes diverses	221 943	133 185
Impôts et taxes prélevés revenant à la CC	1 083 359	1 134 142
Dotations et participations	397 818	383 944
Produits financiers	2	46 085
Produits exceptionnels	163 666	1 544
Autres produits de gestion courante	0	0
Impôts, taxes et dotations perçues et reversées aux communes	1 571 800	1 571 800
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	3 650 187	3 338 435

Dépenses d'investissement	Réalisé 2019	Prévu 2020
Solde d'exécution reporté		0
Dépenses imprévues		0
Opérations d'ordre de transfert en sections		0
Opérations patrimoniales		0
Remboursement d'emprunts	89 300	266 000
Immobilisations incorporelles	36 311	55 637
Subventions d'équipement versées	11 600	17 073

Conseil communautaire

Immobilisations corporelles	27 190	126 314
Immobilisations en cours		569 674
Autres immobilisations financières		194 690
Participations et créances rattachées	1 000	0
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	165 401	1 229 389

Recettes d'investissement	Réalisé 2019	Prévu 2020
Excédent d'investissement reporté	80 098	41 281
Virement de la section de fonctionnement	0	0
Produit de cessions	0	197 539
Opérations d'ordre de transfert entre sections	59 329	38 318
Opérations patrimoniales	412	0
Dotations, fonds divers et réserve	38 174	457 659
Subventions d'investissement	28 669	110 134
Immobilisations incorporelles	0	54 096
Immobilisations corporelles	0	218 762
Emprunts et dettes assimilées	0	111 600
Immobilisations en cours	0	0
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	206 682	1 229 389

1.2 Reprise des résultats antérieurs

S'agissant du budget principal, les restes à réaliser sont pour l'essentiel constitués des dépenses relatives à l'opération de la voie verte. Les subventions accordées pour ce projet par le conseil régional et le conseil départemental (80% de l'opération) n'ayant pas été formellement notifiées en 2019, elles n'ont pas été reprises au titre des restes à réaliser « recettes ». Par conséquent, le solde des restes à réaliser 2019 de l'opération de la voie verte représente un montant supérieur à l'excédent budgétaire de fonctionnement 2019. Cet excédent doit donc être affecté en totalité à l'investissement dans le cadre du budget primitif.

Afin de conserver une partie de l'excédent 2019 en section de fonctionnement, il pourra être procédé à une nouvelle affectation dans le cadre d'une future décision budgétaire modificative qui intégrera dans le budget 2020 les subventions accordées pour la piste verte.

1.3 Evolution des dépenses réelles de fonctionnement

En fonction des éléments inconnus à ce stade, de l'évolution de l'année et des choix opérés par le nouvel exécutif, les éléments pourront être revus en cours d'année.

Les chapitres budgétaires sont tous maintenus à la hauteur de 2019 ou réduits exception faite des charges exceptionnelles qui augmentent en raison de la subvention d'équilibre au budget annexe de Bourianne : elle était exceptionnellement réduite en 2019 compte tenu d'un remboursement d'assurances intervenu en cours d'année.

Conseil communautaire

1.4 Evolution prévisionnelle des recettes

A ce jour l'ensemble des ressources fiscales et des dotations sont connues, excepté le fonds de péréquation intercommunal et communal (FPIC). Il est estimé à un montant similaire à 2019, soit 170 000 € en dépenses et 200 000 € en recettes.

Les dotations de l'Etat continuent à diminuer en 2020 même si on observe une tendance à la stabilisation.

La préparation budgétaire a été réalisée sans évolution de tarification des divers services rendus par la Communauté de communes. Le futur conseil communautaire pourra ainsi librement définir la politique tarifaire qu'il estimera souhaitable pour l'avenir.

En revanche, les pertes de recettes d'exploitation, notamment du centre aquatique, ont été anticipées.

Compte tenu de la crise sanitaire, les nombreuses inconnues en matière de recettes fiscales à partir de 2021 et en matière de produits de services dès 2020 incitent à la prudence budgétaire.

Il a été décidé de ne faire évoluer ni la taxe sur le foncier non bâti, impactant l'agriculture, ni la cotisation foncière des entreprises (CFE) impactant les acteurs économiques dans leur ensemble.

Toutefois, afin de garantir l'équilibre budgétaire dans le contexte de baisse attendue des recettes des services de la communauté, le projet de budget primitif principal a été arrêté avec une évolution de 0,75 point de la taxe foncière sur les propriétés bâties (fiscalité additionnelle).

Hypothèses d'évolution des taux d'imposition en 2020					
Taxes foncières	Bases prévisionnelles 2020	avec des taux inchangés		TFB augmenté de 0,75 point	
		taux	produit	taux	produit
Taxe habitation	7 492 000	4,73%	354 372	4,73%	354 372
Taxe foncier bâti	7 543 000	5,02%	378 659	5,77%	435 231
Taxe foncier non bâti	310 800	21,42%	66 573	21,42%	66 573
Cotis. Foncière Entreprises	2 358 000	39,79%	938 248	39,79%	938 248
Taxe additionnelle au foncier non bâti			18 767		18 767
		Total :	1 756 619	Total :	1 813 191

Pour limiter l'impact de cette hausse, il a été décidé une baisse d'1 point de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) pour la zone de Mauriac-ville, payant le taux le plus élevé. Cette évolution fait suite à une première baisse déjà intervenue en 2019.

Hypothèses d'évolution des taux d'imposition en 2020					
Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères et Assimilés	Bases prévisionnelles 2020	avec des taux inchangés		zone A diminuée de 1 point	
		taux	produit	taux	produit
TEOM zone A : Mauriac ville	3 218 908	13,52%	435 196	12,52%	403 007
TEOM zone B : Mauriac - Le Vigean cités	743 496	9,24%	68 699	9,24%	68 699
TEOM zone C : Mauriac - Le Vigean campagne	946 477	5,54%	52 435	5,54%	52 435
TEOM zone D : autres communes	1 663 562	8,32%	138 408	8,32%	138 408
Total des bases	6 572 443	Total :	694 739	Total :	662 549

Il n'a pas été prévu d'évolution dans les relations financières entre communes et Communauté en 2020.

Conseil communautaire

2 Présentation des cinq budgets annexes de la Communauté de communes

2.1 Le budget annexe du SPANC

Le Service Public d'Assainissement Non Collectif doit être financé par les recettes du service : redevances de contrôle des installations et éventuelles subventions.

Mis en œuvre en 2009, le SPANC est essentiellement un budget de fonctionnement. Seule la première année a fait l'objet de quelques investissements d'équipement, dont le véhicule de service.

A noter en 2019 d'importants volumes financiers en recettes de fonctionnement et en versement de subventions : il s'agissait d'une opération de réhabilitation d'installations financée par l'Agence de l'Eau Adour Garonne.

Par ailleurs, la même Agende de l'Eau a pour la dernière année versé une subvention de fonctionnement au service.

Dépenses de fonctionnement	Réalisé 2019	Prévu 2020
Charges à caractère général	3 231	4 587
Charges de personnel	22 044	22 595
Amortissements	180	155
Dépenses imprévues		163
versement de subvention de l'Agence de l'Eau	68 174	
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	93 629	27 499

Recettes de fonctionnement	Réalisé 2019	Prévu 2020
Excédent antérieur reporté de fonctionnement		12 499
Redevance de contrôle des installations	15 300	15 000
Dotations, participations et produits exceptionnels	82 189	0
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	97 489	27 499

Dépenses d'investissement	Réalisé 2019	Prévu 2020
Immobilisations corporelles	0	3 516
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	0	3 516

Recettes d'investissement	Réalisé 2019	Prévu 2020
Excédent d'investissement reporté		3 361
Amortissements	180	155
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	180	3 516

Conseil communautaire

2.2 Budget annexe DMA

Le budget des déchets ménagers et assimilés a fait l'objet d'une séparation du budget principal en 2017. Un service comme celui des déchets ménagers et assimilés a vocation (même si ce n'est pas une obligation), à être financé par les recettes du domaine, et notamment la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

Une gestion stricte et saine, une réforme des moyens de collecte, une recherche systématique de filières de valorisation des déchets de déchetterie permettent, depuis 2015-2016, d'équilibrer le service tout en envisageant des baisses de la TEOM.

Dépenses de fonctionnement	Réalisé 2019	Prévu 2020
Charges à caractère général	120 178	172 535
Charges de personnel	248 419	261 600
Amortissements	13 834	33 330
Tri sélectif et traitement des déchets ménagers	264 175	297 000
Charges financières	2 429	5 191
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	649 037	769 656

Recettes de fonctionnement	Réalisé 2019	Prévu 2020
Excédent antérieur reporté de fonctionnement		61 112
Atténuation de charges	38 631	27 795
Produits des services, du domaine et ventes diverses	415	200
Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères et Assimilés	685 715	662 549
Produits exceptionnels	46	
recette du tri et de la revente des matériaux de déchetterie	26 400	18 000
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	751 206	769 656

Dépenses d'investissement	Réalisé 2019	Prévu 2020
Remboursement d'emprunts	4 445	19 315
Immobilisations corporelles	156 410	246 262
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	160 856	265 577

Recettes d'investissement	Réalisé 2019	Prévu 2020
Excédent d'investissement reporté		115 058
Amortissements	13 834	33 330
Dotations, fonds divers et réserve	125 284	87 189
Emprunts et dettes assimilées	120 000	30 000
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	259 118	265 577

Les dépenses de fonctionnement devraient légèrement évoluer à la hausse en 2020, car une augmentation du prix des déchets traités est attendue.

Malgré cela, il a été possible de baisser le taux de TEOMA sur le secteur de Mauriac-ville, conduisant mécaniquement à une baisse de recette attendue pour la TEOM.

En investissement, les immobilisations sont constituées en 2019 par l'achat d'une nouvelle benne d'ordures ménagère, financée en partie par l'emprunt. En 2020, l'intégration de la déchetterie à l'actif de ce budget annexe permet de finaliser sa séparation du budget principal.

Conseil communautaire

2.3 Pôle laitier de Bourianne

L'usine-relais de Bourianne a fait l'objet d'une acquisition et d'une extension-rénovation de 2005 à 2008.

Les difficultés des locataires successifs ont laissé de nombreux loyers impayés et le locataire actuel bénéficie d'un loyer réduit. Ce dossier constitue une charge importante pour la Communauté.

A noter tout de même que le budget 2020 intègre le dernier ensemble d'impayés, toujours financés par le budget principal de la Communauté.

Dépenses de fonctionnement	Réalisé 2019	Prévu 2020
Charges à caractère général	4 532	35 048
Amortissement des biens et des loyers impayés	223 534	223 534
Pertes sur créances irrécouvrables		128 979
Charges financières : intérêts des emprunts	57 934	53 541
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	286 000	441 101

Recettes de fonctionnement	Réalisé 2019	Prévu 2020
Excédent antérieur reporté de fonctionnement	64	3 465
Opérations d'ordres entre sections	26 861	155 840
versement d'équilibre depuis le budget général	64 624	216 877
Produits financiers	27	
versement d'assurance pour diverses malfaçons	132 968	
loyer versé par l'occupant actuel	64 920	64 920
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	289 465	441 101

Dépenses d'investissement	Réalisé 2019	Prévu 2020
Solde d'exécution reporté		
Opérations d'ordre de transfert entre sections	26 861	155 840
Remboursement du capital des emprunts	92 498	96 892
Immobilisations corporelles		3 495
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	119 359	256 227

Recettes d'investissement	Réalisé 2019	Prévu 2020
Excédent d'investissement reporté		32 693
Amortissement des biens et des loyers impayés	223 534	223 534
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	223 534	256 227

Conseil communautaire

2.4 ZA de Marsalou

La comptabilité de Marsalou est celle d'un lotissement : la collectivité a vocation à vendre des lots, qui remboursent au fur et à mesure le déficit de l'opération.

Etant donné la technicité d'un tel budget, une version simplifiée, limitée aux opérations réelles est présentée ici.

Dépenses :	Réalisé 2019	Prévu 2020
Acquisition des terrains	30 429	469 771
Travaux d'aménagement	345	102 883
Autres charges à caractère général	1 815	9 000
Charges financières	1 710	3 000
Ensemble des dépenses déjà payées pour l'aménagement	293 244	327 542
TOTAL DES DEPENSES réelles	327 542	912 196

Recettes :	Réalisé 2019	Prévu 2020
Vente des terrains aménagés restant à réaliser		898 909
Subvention restant à percevoir		13 287
TOTAL RECETTES réelles	0	912 196

2.5 ZA de la Dinotte 2

La Collectivité a voté la création d'un nouveau budget annexe au 1^{er} janvier 2020 pour assurer la comptabilité du projet, et voté celui-ci. Tout comme Marsalou, il s'agit d'une comptabilité de stock.

Le budget primitif a été modifié par décision modificative du 26 juin 2020. C'est cette version qui est présentée. Etant donné la technicité d'un tel budget, une version simplifiée, limitée aux opérations réelles est présentée ici.

Dépenses :	Prévu 2020
Acquisition des terrains	188 683
Travaux d'aménagement	894 592
Autres charges d'aménagement	55 213
Charges financières : intérêts restant à payer	55 300
Charges financières : capital restant à payer	120 900
TOTAL DES DEPENSES réelles	1 314 688

Recettes :	Prévu 2020
Vente des terrains aménagés	464 307
Subventions	483 815
Participation de la CC aux frais d'aménagement	180 566
emprunt	186 000
TOTAL RECETTES réelles	1 314 688

3 Informations relatives à la structure et la gestion de la dette

La préparation budgétaire a été réalisée avec un seul recours à l'emprunt, sur le budget annexe des déchets ménagers, de 30 000 € qui ne s'avèrera sans doute pas nécessaire.

Emprunts Communauté de communes du Pays de Mauriac - Exercice 2020										
Date d'obtention	Désignation	Organisme prêteur	Capital emprunté	Taux		CRD* au 31/12/2019	Annuité 2020	Annuité Capital 2020	Annuité Intérêts 2020	Date de fin d'emprunt
22/05/2008	Financement extension, réaménagement usine Bouriennes	Caisse épargne	214 000,00 €	F	4,6	41 012,85 €	21 931,97 €	20 045,38 €	1 886,59 €	01/02/2021
15/05/2012	ZAC Bouriennes - programme d'investissement	Caisse épargne	1 525 949,44 €	F	4,79	1 078 359,64 €	128 500,00 €	76 846,57 €	51 653,43 €	25/04/2030
TOTAL BA BOURIANNES			1 739 949,44 €			1 119 372,49 €	150 431,97 €	96 891,95 €	53 540,02 €	
12/10/2011	Terrains Lavialle	BCME	186 000,00 €	F	3,83	111 600,00 €	13 440,71 €	9 300,00 €	4 140,71 €	30/10/2031
TOTAL à transférer au BA DINOTTE 2			186 000,00 €			111 600,00 €	13 440,71 €	9 300,00 €	4 140,71 €	
22/04/2008	Financement travaux déchetterie Déchetterie	Caisse épargne	90 800,00 €	F	4,58	50 374,89 €	6 955,29 €	4 648,12 €	2 307,17 €	05/01/2028
30/04/2019	Financement Benne d'ordures ménagères	Crédit Agricole	120 000,00 €	F	0,64	120 000,00 €	15 519,01 €	14 666,16 €	732,85 €	02/01/2028
TOTAL BA DECHETS MENAGERS			210 800,00 €			170 374,89 €	22 474,30 €	19 314,28 €	3 040,02 €	
02/07/2010	Financement construction Centre Aquatique	Crédit Agricole	500 000,00 €	V	/	320 000,00 €	20 451,16 €	20 000,00 €	451,16 €	01/10/2035
04/05/2011	Financement construction Centre Aquatique	Crédit Foncier	1 500 000,00 €	F	4,65	1 035 000,00 €	107 865,94 €	60 000,00 €	47 865,94 €	15/03/2037
TOTAL BUDGET GENERAL			2 000 000,00 €			1 355 000,00 €	128 317,10 €	80 000,00 €	48 317,10 €	
TOTAL GENERAL	7 emprunts		4 136 749,44 €			2 756 347,38 €	314 664,08 €	205 506,23 €	109 037,85 €	
*Capital Restant Dû										
F : taux fixe										
V : taux variable (indexé sur Euribor)										